

ARKEA IS FUNDS
PROSPECTUS

I – CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme de l'OPCVM

- **Dénomination** : ARKEA IS FUNDS
- **Forme juridique et Etat membre dans lequel l'OPCVM a été constitué** : Société d'investissement à capital variable (SICAV) à compartiments de droit français.
- **Date de création et durée d'existence prévue** :
L'OPCVM a été créé le 27 février 2020 pour une durée de 99 ans.
- **Synthèse de l'offre de gestion** :
La SICAV comprend 2 compartiments :

COMPARTIMENT N°1 : AIS VENN SMART ALPHA EUROPE							
Actions	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devises de libellé	Souscripteurs concernés	Valeur liquidative d'origine	Montant minimum de souscription initiale	Montant minimum de souscriptions ultérieures
P	FR0013432754	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	100 €	100 €	1 millième d'action
I	FR0013432762	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs, destinés plus particulièrement aux investisseurs institutionnels	100 €	100 000 €	1 millième d'action

COMPARTIMENT N°2 : AIS VENN SMART ALPHA US							
Actions	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devises de libellé	Souscripteurs concernés	Valeur liquidative d'origine	Montant minimum de souscription initiale	Montant minimum de souscriptions ultérieures
P	FR0013432739	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	100 €	100 €	1 millième d'action
I	FR0013432747	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs, destinés plus particulièrement aux investisseurs institutionnels	100 €	100 000 €	1 millième d'action

- **Lieu où l'on peut se procurer le dernier rapport annuel et le dernier état périodique** :
Les derniers documents annuels et périodiques et la composition de l'actif sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :
Federal Finance Gestion – 1 Allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON.
Pour toutes questions relatives à l'OPCVM, vous pouvez contacter la société de gestion :
 - par téléphone au n° 09 69 32 88 32
 - par mail : contact@federal-finance-gestion.fr
 Ces documents sont également disponibles sur le site : www.federal-finance-gestion.fr

II - ACTEURS

• **Déléataire de la gestion financière :**

Federal Finance Gestion, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, agréée par l'AMF sous le n° GP 04-006

Siège social : 1 Allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON.

La société de gestion gère les actifs de l'OPCVM dans l'intérêt exclusif des actionnaires et rend compte de sa gestion aux actionnaires. La société de gestion dispose des moyens financiers, techniques et humains en adéquation avec les services d'investissement proposés.

• **Dépositaire et Conservateur :**

Dépositaire : Caceis Bank, Société anonyme à conseil d'administration. Siège social : 1-3, Place Valhubert - 75013 PARIS, établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (auparavant dénommée Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI)) le 1er avril 2005.

Les fonctions du dépositaire recouvrent les missions, telles que définies par la réglementation applicable, de garde des actifs, de contrôle de la régularité des décisions de la société de gestion et de suivi des flux de liquidités des organismes de placement collectif.

Le dépositaire est également chargé de la tenue du passif du compartiment, qui recouvre la centralisation des ordres de souscription et de rachat des actions du compartiment ainsi que la tenue du compte émission des actions du compartiment.

Le dépositaire est indépendant de la société de gestion.

Déléataires

La description des fonctions de garde déléguées, la liste des déléataires et sous-déléataires de Caceis Bank et l'information relative aux conflits d'intérêt susceptibles de résulter de ces délégations sont disponibles sur le site de CACEIS : www.caceis.com

Des informations actualisées sont mises à disposition des investisseurs sur demande.

Conservateur : Caceis Bank 1-3, Place Valhubert - 75013 PARIS.

Centralisateur : Caceis Bank 1-3, Place Valhubert - 75013 PARIS.

• **Compensateur :**

CACEIS BANK

Etablissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

Société Anonyme à Conseil d'Administration

Siège social : 1-3, Place Valhubert - 75013 PARIS

• **Commissaire aux comptes :**

Cabinet Mazars – 61, rue Henri Regnault – 92075 LA DEFENSE cedex, représenté par Monsieur Gilles Dunand-Roux.

• **Commercialisateur :**

Crédit Mutuel ARKEA - Société Anonyme Coopérative de Crédit à capital variable et de courtage d'assurances.

Siège social : 1, rue Louis Lichou 29480 Le Relecq-Kerhuon.

La commercialisation peut être assurée par d'autres commercialisateurs.

Les actions étant admises à la circulation en Euroclear, certains commercialisateurs peuvent ne pas être connus ou mandatés par la société de gestion.

• **Sous-déléataires :**

La gestion comptable est déléguée à CACEIS Fund Administration (siren 420929481).

La valorisation des instruments financiers à terme négociés de gré à gré (OTC) est déléguée à Caceis Bank (siren 692024722).

La gestion administrative est déléguée à Federal Finance (siren 318 502 747).

La société de gestion de l'OPCVM n'a pas identifié de conflits d'intérêts susceptibles de découler de la délégation de la gestion administrative à Federal Finance.

Appartenant à un groupe bancaire et financier avec lequel elle est susceptible de réaliser des opérations financières, la société de gestion a mis en place et maintient une politique efficace de gestion des conflits d'intérêts susceptibles de se présenter à raison de ces opérations.

• **Membres des organes d'administration et de direction de la SICAV :**

La liste des membres du conseil d'administration de la SICAV ainsi que les fonctions exercées est disponible dans le rapport annuel de la SICAV.

III – MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

COMPARTIMENT N°1 : AIS VENN SMART ALPHA EUROPE

III-1 Caractéristiques générales

• **Caractéristiques des actions :**

- Nature du droit attaché à la catégorie d'actions : Chaque actionnaire dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du compartiment proportionnel au nombre d'actions possédées.
- Droit de vote : Un droit de vote est attaché à chaque action afin de participer aux décisions relevant de la compétence de l'assemblée générale du compartiment. Une information sur les modifications de fonctionnement apportées au compartiment est donnée aux actionnaires, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par tout autre moyen conformément à la réglementation en vigueur.
- Modalités de tenue du passif : Les actions sont admises chez Euroclear France. La tenue de passif du compartiment est assurée par Caceis Bank.
- Forme des actions : au porteur.
- Décimalisation : en millièmes.

• **Tierce Partie Marketeur :**

VENN CAPITAL

Forme de la société : SAS

Siège social : 11, avenue d'Iéna - 75116 Paris

VENN CAPITAL a signé avec la société de gestion un contrat de tierce partie marketeur (TPM) lui permettant de promouvoir le compartiment et d'aider à la commercialisation.

Il n'est pas amené à prendre de décision de gestion pour le compte du compartiment qui relève de la compétence et de la responsabilité de la société de gestion.

• **Prestataires de la stratégie propriétaire VENN SMART ALPHA EUROPE INDEX :**

Administrateur : NAPOLEON INDEX

Forme de la société : SAS

siège social : 59, rue Montmartre - 75002 Paris, enregistré par l'AMF en qualité d'administrateur d'indices de référence au sens du règlement « Benchmark » sous le n°2019000003.

Conseiller :

VENN RESEARCH, filiale de VENN CAPITAL

Forme de la société : SARL

siège social : 11, avenue d'Iéna - 75116 Paris

VENN RESEARCH a signé avec Napoléon Index un contrat lui permettant d'intervenir en tant que conseiller stratégique de la stratégie propriétaire dédié à sa composition.

• **Date de clôture :**

L'exercice comptable est clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre.

Date de clôture du 1^{er} exercice comptable : Le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2020.

• **Régime fiscal :**

OPCVM éligible au Plan d'Epargne Actions (PEA).

Le compartiment n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés.

Toutefois, les actionnaires peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le compartiment, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Dès lors, le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le compartiment ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du compartiment.

Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à son conseiller fiscal.

III-2 Dispositions particulières

- **Codes ISIN :**
 - Action P : FR0013432754
 - Action I : FR0013432762.
- **Classification :** Actions internationales.
- **Délégation de gestion financière :** Federal Finance Gestion, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, agréée par l'AMF sous le n° GP 04-006
Siège social : 1 Allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON.
- **Objectif de gestion :**

L'objectif de gestion du compartiment « AIS Venn Smart Alpha Europe » est la réplication de la stratégie propriétaire « VENN SMART ALPHA EUROPE INDEX » (code Bloomberg : VENNUE Index), et ce quelle que soit son évolution, minorée des frais de gestion. La stratégie propriétaire prend en compte le réinvestissement des dividendes.

La stratégie propriétaire VENN SMART ALPHA EUROPE INDEX repose sur un algorithme dont l'objectif est de sélectionner, de façon systématique, les actions représentant les principales convictions communes à un groupe de gérants présélectionnés. Le compartiment a pour objectif de maintenir l'écart de suivi maximal entre l'évolution de la valeur liquidative du compartiment et celle de la stratégie propriétaire VENN SMART ALPHA EUROPE INDEX (tracking error) à un niveau inférieur à 2 % ou, s'il est plus élevé, à 15 % de la volatilité de la stratégie propriétaire VENN SMART ALPHA EUROPE INDEX.

- **Indicateur de référence :**
 - Stratégie propriétaire : VENN SMART ALPHA EUROPE INDEX.
 - La stratégie propriétaire VENN SMART ALPHA EUROPE INDEX est libellée en Euro et calculée dividendes nets réinvestis.
 - Administrateur de VENN SMART ALPHA EUROPE INDEX : Napoléon Index.
 - Des informations complémentaires sur la stratégie propriétaire sont accessibles via le site Internet de l'administrateur : <https://www.napoleonindex.com/indices/details/NCVENWEN>. Le détail de la stratégie propriétaire, les données de performance ainsi que la méthode de calcul sont disponibles sur cette même page. Les investisseurs peuvent obtenir un exemplaire papier des règles de la stratégie propriétaire sous une semaine en adressant une demande écrite à Napoléon Index - 59, rue Montmartre - 75002 Paris.
 - Inscription de l'administrateur au registre de l'ESMA : L'administrateur Napoléon Index de la stratégie propriétaire VENN SMART ALPHA EUROPE INDEX est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

A titre de comparaison avec le compartiment AIS Venn Smart Alpha Europe, l'indice STOXX® Europe 600 NR (dividendes nets réinvestis) sera retenu en tant qu'indicateur de référence a posteriori pour l'appréciation des performances passées.

L'indice est disponible via Reuters et Bloomberg : Code Bloomberg : « SXXR Index », Code Reuters : « .STOXXR ».

Cet indice est dérivé de l'indice Stoxx Europe Total Market (TMI) et constitue un sous-ensemble de l'indice Stoxx Global 1800. Avec un nombre fixe de 600 composants, l'indice Stoxx Europe 600 représente des sociétés à petite, moyenne et grande capitalisation réparties dans 17 pays de la région européenne : Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Espagne, Suède, Suisse et Royaume-Uni.

- Administrateur de Stoxx Europe 600 Index : STOXX (site Internet : www.stoxx.com).
- Des informations complémentaires sur l'indice Stoxx Europe 600 Index sont accessibles via le site Internet de l'administrateur www.stoxx.com. Les informations complémentaires sur l'Indice et sa méthodologie de calcul, ainsi que les mises à jour éventuelles sont disponibles à l'adresse suivante : www.stoxx.com.
- Inscription de l'administrateur au registre de l'ESMA : conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice. L'indicateur de référence est utilisé par le compartiment au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen

et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA.

• **Stratégie d'investissement :**

1) Sur les stratégies utilisées :

Afin de chercher à réaliser l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement se construit sur deux dimensions :

➤ **La construction d'un portefeuille d'actifs de bilan :**

La constitution d'un portefeuille d'actifs de bilan répond en permanence aux règles d'éligibilité du PEA. Ces actifs n'auront pas d'impacts significatifs sur la performance du compartiment mais participeront, de par leurs rendements, à financer la stratégie de hors bilan. La performance de ces actifs sera échangée contre celle de la stratégie propriétaire via des swaps de performance.

➤ **Stratégie de hors-bilan :**

Les stratégies de hors bilan visent à prendre des positions longues sur un panier diversifié d'actions européennes composant la stratégie propriétaire VENN SMART ALPHA EUROPE INDEX (code Bloomberg : VENNUE Index).

La stratégie propriétaire VENN SMART ALPHA EUROPE INDEX repose sur un algorithme développé par Venn Research¹ dont l'objectif est de sélectionner, de façon systématique, les actions représentant les principales convictions communes à un groupe de gérants présélectionnés. L'univers d'investissement de la stratégie propriétaire est composé de l'ensemble des sociétés cotées en Europe (Suisse, Royaume-Uni et pays scandinaves inclus).

La sélection de titres s'opère selon un rebalancement trimestriel (le 3ème jour ouvré de chaque trimestre civil) en appliquant un algorithme sur l'ensemble des titres détenus par les fonds présélectionnés.

L'univers de sélection est composé de l'ensemble des titres détenus par les fonds présélectionnés, tels que publiés en direct par les sociétés de gestion et/ou au sein de diverses bases de données.

La sélection des actions composant le portefeuille de la stratégie propriétaire s'opère en appliquant les filtres suivants :

- Les titres de l'univers sont classés par poids agrégé décroissant ;
- Les titres doivent être listés sur une place boursière européenne (Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Espagne, Suède, Suisse et Royaume-Uni) ;
- Seules les actions sont éligibles à la composition de la stratégie propriétaire;
- Les singletons - qui se définissent comme des actions détenues par un seul des fonds présélectionnés - ne sont pas éligibles ;
- Les actions dont le poids agrégé est expliqué à plus de 2/3 par un seul des fonds présélectionnés ne sont pas éligibles ;
- Si plusieurs classes d'actions sont présentes la moins liquide est exclue ;
- Le portefeuille de la stratégie propriétaire est composé des 30 actions à la tête de ce classement.

Les 30 titres sont équipondérés à chaque rebalancement puis la pondération évolue en fonction de la performance des actions jusqu'au rebalancement suivant.

La stratégie propriétaire VENN SMART ALPHA EUROPE INDEX est libellée en Euro et calculée dividendes nets réinvestis.

L'administrateur de la stratégie propriétaire est Napoléon Index. Pour de plus amples informations sur la stratégie propriétaire, les investisseurs sont invités à se rendre sur le site Internet suivant : <https://www.napoleonindex.com/indices/details/NCVENWEN>. Le détail de la stratégie propriétaire, les données de performance ainsi que la méthode de calcul sont disponibles sur cette même page. Les investisseurs peuvent obtenir un exemplaire papier des règles de la stratégie propriétaire sous une semaine en adressant une demande écrite à Napoléon Index - 59, rue Montmartre - 75002 Paris.

Pour mettre en œuvre ses stratégies hors-bilan, le compartiment pourra s'exposer via des swaps de performance.

Le compartiment ne couvre pas son risque de change et il peut y être exposé jusqu'à 100% de l'actif net du compartiment.

2) Sur les actifs de bilan :

¹ Venn Research, conseiller stratégique de Napoléon Index, a développé un algorithme financier dédié à la composition de la stratégie propriétaire (cf III-1 – Prestataires de la stratégie propriétaire).

➤ **Actions :**

Le compartiment est investi en permanence à hauteur de 75% au moins en instruments financiers éligibles au Plan d'Épargne en Actions (PEA) : actions dont les émetteurs ont leur siège social dans un Etat de l'Union Européenne et tout autre instrument émis par un émetteur d'un autre Etat conformément à la réglementation en vigueur.

Le compartiment pourra être également investi à hauteur des 25 % restant en actions ou titres non éligibles au PEA.

➤ **Titres de créance et instruments du marché monétaire :**

Afin d'atteindre son objectif de gestion ou gérer sa trésorerie, le compartiment se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 25 % de son actif net en titres de créances et instruments du marché monétaire.

➤ **Actions ou parts d'organismes de placement collectif :**

Afin d'atteindre son objectif de gestion ou gérer sa trésorerie, le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA de droit français, ou européen de toutes classifications gérés par la société de gestion et/ou par des sociétés de gestion externes, liées ou non.

3) Sur les instruments dérivés :

Pour atteindre l'objectif de gestion et dans la limite d'une fois l'actif, le compartiment pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés ;
 - Organisés ;
 - De gré à gré.

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir (soit directement, soit par l'utilisation d'indices) :
 - Actions ;
 - Taux ;
 - Change ;
 - Crédit ;
 - Autres risques (à préciser).

- Nature des interventions (l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion) :
 - Couverture ;
 - Exposition ;
 - Arbitrage ;
 - Autre nature (à préciser).

- Nature des instruments utilisés :
 - Futures/Forward ;
 - Options (dont caps et floors) ;
 - Swaps (y compris des contrats d'échange sur rendement global (TRS)) ;
 - Change à terme ;
 - Change au comptant ;
 - Dérivés de crédit ;
 - Autre nature (à préciser).

- La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture ou exposition au risque de change ;
 - Couverture ou exposition au risque de crédit ;
 - Couverture ou exposition au risque action ;
 - Couverture ou exposition au risque taux ;
 - Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques : Actions et/ou indices.

Le compartiment pourra utiliser des instruments financiers à terme dans la limite d'une fois l'actif sans rechercher de surexposition.

L'utilisation des instruments financiers à terme concourt à la réalisation de l'objectif de gestion du compartiment.

Les instruments financiers à terme permettent :

- de couvrir le portefeuille contre les risques liés aux marchés actions et/ou aux actifs du compartiment non corrélés à l'évolution de la stratégie propriétaire et/ou variations d'un ou plusieurs de leurs paramètres ou composantes ;
- de s'exposer aux marchés actions, aux marchés de taux et à la stratégie propriétaire et /ou à certains de leurs paramètres ou composantes ;
- de couvrir le portefeuille contre les risques liés aux taux ;
- l'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée d'une part dans un but de couverture sur la partie de l'actif investie en titres éligibles au PEA (jusqu'à 100 % de l'actif) et d'autre part dans un but d'exposition aux actions composant la stratégie propriétaire (dans la limite de 100 % de l'actif) ;
- reconstituer l'exposition synthétique à des actifs, à des risques : actions et indices de marché actions.

Les instruments financiers à terme pourront être utilisés afin de profiter des caractéristiques (notamment en termes de liquidité et de prix) de ces instruments par rapport aux instruments financiers dans lesquels le compartiment investit directement par exemple par un échange de la performance de produits de taux contre la stratégie propriétaire.

Par ailleurs, les instruments financiers à terme pourront également être utilisés afin de procéder à des ajustements du fait de mouvements de souscriptions et de rachats de façon à maintenir l'exposition ou la couverture conformément aux cas visés ci-dessus.

Le compartiment contractera un ou plusieurs swaps complexes (contrats d'échange sur rendement global - TRS), échangeant tout ou partie de la performance de son portefeuille contre une performance lui permettant ainsi de réaliser son objectif de gestion.

Les swaps seront contractés auprès d'établissements bancaires européens et internationaux de notation minimum BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poor's (ou de notation équivalente chez toute autre agence de notation ou jugés équivalents à ladite notation par la société de gestion) à l'issue d'un appel d'offres réalisé par les équipes de gestion. Les principaux critères de sélection sont : la solidité financière, l'expertise, l'agressivité en termes de prix, de qualité d'exécution, de service commercial et de recherche.

Les expositions liées aux swaps sont couvertes par des échanges de garanties financières (*collateral*), en somme d'argent en euros ou en titres permettant de réduire le risque de contreparties, conservées chez le dépositaire.

Types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations ou contrats : Les actifs concernés peuvent être de différentes sortes : instruments financiers éligibles ou non éligibles au Plan d'Epargne en Actions (PEA), et OPC de toute classification. Ces OPC peuvent être gérés, le cas échéant, par la société de gestion et/ou une société liée.

Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations ou contrats : 100 % de l'actif.

Proportion attendue d'actifs sous gestion qui feront l'objet de telles opérations ou contrats : 100 % de l'actif.

L'intégralité des revenus générés par les contrats d'échange sera reversée au compartiment. Les tiers ne sont pas des parties liées au gestionnaire.

4) Titres intégrant des dérivés :

Néant.

5) Dépôts :

Le compartiment pourra procéder à des opérations de dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit dans la limite de 10 % de l'actif net et percevoir, à ce titre, une rémunération sous réserve des conditions précisées par l'article R.214-14 du Code monétaire et financier.

Ces opérations d'optimisation de la rémunération des liquidités sont temporaires et permettent d'assurer la liquidité du compartiment pour les souscriptions et les rachats d'actions.

6) Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10 % de son actif net.

7) Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres :

Néant.

8) Contrats constituant des garanties financières

Nature des garanties financières :

Dans le cadre des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, le compartiment peut recevoir à titre de garantie (appelé collatéral) des titres et des espèces.

Ces titres doivent respecter des critères définis par la société de gestion. Ils doivent être :

- liquides,
- cessibles à tout moment,
- diversifiés, dans le respect des règles d'éligibilité, d'exposition et de diversification du compartiment,
- émis par un émetteur qui n'est pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Pour les obligations, les titres seront en outre émis par des émetteurs localisés dans l'OCDE et de haute qualité dont la notation minimale pourrait aller de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's sur l'échelle de notation de Standard & Poor's (ou de notation équivalente chez toute autre agence de notation) ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion. Les titres obligataires doivent avoir une échéance maximale de 50 ans. Les critères décrits ci-dessus pourront faire l'objet de modifications notamment en cas de circonstances de marché exceptionnelles.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Utilisation du collatéral espèces reçu :

Les espèces reçues en exécution du collatéral sont conservées sur un compte de dépôt.

Utilisation du collatéral titres reçu :

Les titres reçus en collatéral pourront être conservés, mais non vendus et ni remis en garantie.

• Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans les instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque actions :

La baisse des marchés actions peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du compartiment. Le risque actions européennes résulte principalement de l'exposition synthétique à la stratégie propriétaire et de la détention physique d'une ou plusieurs actions, titres et valeurs assimilées.

Risque de taux :

Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée ou à une baisse des taux des marchés obligataires, qui provoque une variation, à la hausse comme à la baisse, des cours des actifs détenus en portefeuille et de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de change :

Le compartiment est susceptible d'investir dans des instruments financiers libellés en des devises autres que l'Euro ou de s'y exposer par des Instruments Financiers à Terme. La valeur liquidative du compartiment peut baisser si les taux de change varient. Le compartiment peut être exposé au risque de change à hauteur de 100 % maximum de ses actifs.

Risque lié à l'engagement sur des instruments financiers à terme :

Le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme dans la limite d'une fois son actif. Le compartiment pourra ainsi s'exposer jusqu'à 100 % de son actif, à tout marché, actif, indice et instrument ou paramètre économique et/ou financier, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du compartiment plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi.

Risque de crédit :

En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs d'obligations privées ou publiques (par exemple la baisse de leur notation), la valeur des titres de créance dans lesquels est investi le compartiment peut baisser.

Le compartiment est principalement investi en actions, le risque de crédit est donc peu significatif.

Toutefois, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'estimation de la qualité du crédit des sociétés peut avoir un impact indirect sur leur cours de bourse.

Risque de contrepartie :

Le compartiment peut être amené à supporter des risques liés au risque de contrepartie. Le risque de contrepartie mesure les pertes potentielles encourues par un compartiment au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie dans le cadre, entre autres, de l'utilisation d'instruments financiers de gré à gré et de techniques de gestion efficace de portefeuille. En cas de défaillance d'une contrepartie ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles, la valeur liquidative du compartiment pourra baisser dans la mesure où les garanties financières (appels de marge en espèces en euros conservés sur un compte de dépôt) pourraient ne pas intégralement compenser la perte.

Risque d'utilisation de produits complexes :

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres du portefeuille.

Risque de liquidité lié aux contrats d'échanges sur rendement global (TRS) :

Le compartiment peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels il investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie des contrats d'échanges sur rendement global.

Risque de modèle :

La stratégie propriétaire repose sur un modèle visant à surperformer l'indice STOXX® Europe 600 NR (l'indicateur de référence a posteriori) et dont l'approche est principalement quantitative. Il existe un risque que le modèle ne soit pas efficient et ne permette pas d'atteindre cet objectif.

Risque juridique:

Il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré (et notamment de contrats d'échange sur rendement global) ou du risque de modification pénalisante et non anticipée de la réglementation applicable.

• **Principales conséquences juridiques de l'engagement contractuel pris à des fins d'investissement**

L'OPCVM est soumis au droit français. En fonction de la situation particulière de l'investisseur, tout litige sera porté devant les juridictions compétentes.

• **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

➤ **Souscripteurs concernés :**

- Tous souscripteurs et plus particulièrement les personnes physiques (Action P)
- Tous souscripteurs et plus particulièrement, institutionnels et assimilés (Action I)

Le compartiment pourra aussi servir de support à des contrats d'assurance vie libellés en unité de compte. Il est destiné à un investisseur qui cherche à investir principalement sur les marchés actions, via des OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger.

Le souscripteur est informé que la société VENN CAPITAL a signé avec la société Federal Finance Gestion un contrat de Tierce Partie Marketeur lui permettant de promouvoir le compartiment et d'aider à la commercialisation.

➤ **Profil de l'investisseur type :** Ce compartiment s'adresse à une clientèle qui souhaite diversifier son patrimoine en recherchant une plus-value à moyen terme ou à long terme, tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du compartiment est soumise aux fluctuations des marchés actions internationales et qu'elle peut varier fortement. La société de gestion ne garantit pas aux souscripteurs qu'ils ne subiront pas de pertes suite à leurs investissements dans le compartiment.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre richesse et/ou patrimoine personnel, de vos besoins d'argent actuels et à horizon de la durée recommandée mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment. Tout porteur est donc invité à étudier sa situation avec son conseiller habituel.

Les actions du compartiment sont ouvertes à tout souscripteur, à l'exception des investisseurs ayant la qualité de "US Person" telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230.903).

Le compartiment n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession d'actions aux Etats-Unis d'Amérique ou à une "U.S Person" peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion du compartiment. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons".

La société de gestion du compartiment a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention d'actions par une « U.S. Person » et ainsi opérer le rachat forcé des actions détenues, ou (ii) au transfert d'actions à une « U.S. Person ». Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis

de la société de gestion du compartiment, faire subir un dommage au compartiment qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

L'offre d'actions n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout porteur doit informer immédiatement la société de gestion ou le compartiment dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ».

Tout porteur devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La société de gestion du compartiment se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute action détenue directement ou indirectement, par une « U.S. Person », ou si la détention d'actions par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du compartiment.

La définition des « U.S. Person(s) » telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230.903) est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.html>.

La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans.

• **Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables:**

- Affectation du résultat net : Capitalisation pour toutes les actions
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation pour toutes les actions

La comptabilisation des sommes distribuables est effectuée selon la méthode des coupons encaissés.

• **Caractéristiques des actions :**

Libellé de la devise : euro.

Actions décimalisées en millièmes.

Actions	Code ISIN	Montant minimum de souscription initiale	Valeur liquidative d'origine	Fractionnement
P	FR0013432754	100 euros	100 euros	Oui en millièmes
I	FR0013432762	100 000 euros	100 euros	Oui en millièmes

• **Modalités de souscription et de rachat :**

- **Dates et heures de réception des ordres :**

Les souscriptions et les rachats sont centralisés jusqu'à 12h30 par l'établissement en charge de la centralisation. Les demandes de souscriptions et rachats parvenant à l'établissement en charge de la centralisation avant 12h30 sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour de la session de collecte. La valeur liquidative est publiée le lendemain avec règlement à J+2 ouvrés.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle indiquée ci-dessus. Les ordres transmis aux commercialisateurs doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank.

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

J ouvré	J ouvré	J ouvré : jour d'établissement de la VL	J+ 1 ouvré	J+ 2 ouvrés	J+ 2 ouvrés
Centralisation avant 12h30 des ordres de souscription	Centralisation avant 12h30 des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

- **Centralisateur :** Caceis Bank 1-3, Place Valhubert - 75013 PARIS, établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution le 1er avril 2005.

- **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative** : Quotidienne. La valeur liquidative ne sera pas établie ou publiée ni les jours de fermeture de la Bourse de Paris, ni les jours fériés légaux français. Les valeurs liquidatives sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site internet de la société de gestion.

• **Fréquence de distribution :**

Actions P et I : néant.

• **Frais et commissions :**

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au compartiment servent à compenser les frais supportés par le compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent aux réseaux commercialisateurs.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats d'actions P	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise au compartiment	Valeur liquidative * nombre d'actions	3% maximum
Commission de souscription acquise au compartiment	Valeur liquidative * nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise au compartiment	Valeur liquidative * nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise au compartiment	Valeur liquidative * nombre d'actions	Néant

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats d'actions I	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise au compartiment	Valeur liquidative * nombre d'actions	3% maximum
Commission de souscription acquise au compartiment	Valeur liquidative * nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise au compartiment	Valeur liquidative * nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise au compartiment	Valeur liquidative * nombre d'actions	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transaction.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au compartiment ;
- Tous les revenus résultant de techniques de gestion efficace de portefeuille, nets des coûts opérationnels directs et indirects doivent être restitués au compartiment.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au compartiment, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM – Action P	Assiette	Taux barème
Frais de gestion	Actif net	1,80 % TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion (*)		
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)	Actif net	Néant
Prestataires percevant des commissions de	Prélèvement sur	Néant

OPCVM relevant de la Directive européenne 2009/65/CE

mouvement : - dépositaire - société de gestion	chaque transaction	
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Frais facturés à l'OPCVM – Action I	Assiette	Taux barème
Frais de gestion	Actif net	1,00% TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion (*)		
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)	Actif net	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : - dépositaire - société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

(*) Les frais de gestion financière et administratifs externes à la société de gestion sont détaillés dans la position AMF DOC-2011-05

Procédure de choix des intermédiaires :

Le référencement d'un nouvel intermédiaire et la mise en place d'une autorisation par type de marché ou d'opération font l'objet d'un examen préalable approfondi de la qualité de l'intermédiaire.

La politique de sélection des intermédiaires est disponible sur le site internet de la société de gestion.

COMPARTIMENT N°2 : AIS VENN SMART ALPHA US

III-1 Caractéristiques générales

- **Caractéristiques des actions :**

- Nature du droit attaché à la catégorie d'actions : Chaque actionnaire dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du compartiment proportionnel au nombre d'actions possédées.
- Droit de vote : Un droit de vote est attaché à chaque action afin de participer aux décisions relevant de la compétence de l'assemblée générale du compartiment. Une information sur les modifications de fonctionnement apportées au compartiment est donnée aux actionnaires, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par tout autre moyen conformément à la réglementation en vigueur.
- Modalités de tenue du passif : Les actions sont admises chez Euroclear France. La tenue de passif du compartiment est assurée par Caceis Bank.
- Forme des actions : au porteur.
- Décimalisation : en millièmes.

- **Tierce Partie Marketeur :**

VENN CAPITAL

Forme de la société : SAS.

Siège social : 11, avenue d'Iéna - 75116 Paris,

VENN CAPITAL a signé avec la société de gestion un contrat de tierce partie marketeur (TPM) lui permettant de promouvoir le compartiment et d'aider à la commercialisation.

Il n'est pas amené à prendre de décision de gestion pour le compte du compartiment qui relève de la compétence et de la responsabilité de la société de gestion.

- **Prestataires de la stratégie propriétaire VENN SMART ALPHA US INDEX :**

Administrateur : NAPOLEON INDEX

Forme de la société : SAS

siège social : 59, rue Montmartre - 75002 Paris, enregistré par l'AMF en qualité d'administrateur d'indices de référence au sens du règlement « Benchmark » sous le n°2019000003.

Conseiller : VENN RESEARCH, filiale de VENN CAPITAL

Forme de la société : SARL

siège social : 11, avenue d'Iéna - 75116 Paris,

VENN RESEARCH a signé avec Napoléon Index un contrat lui permettant d'intervenir en tant que conseiller stratégique de la stratégie propriétaire dédié à sa composition.

- **Date de clôture :**

L'exercice comptable est clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre.

Date de clôture du 1^{er} exercice comptable : Le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2020.

- **Régime fiscal :**

OPCVM éligible au Plan d'Epargne Actions (PEA).

Le compartiment n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés.

Toutefois, les actionnaires peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le compartiment, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Dès lors, le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le compartiment ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du compartiment.

Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à son conseiller fiscal.

III-2 Dispositions particulières

- Codes ISIN :

- Action P : FR0013432739

- Action I : FR0013432747

- **Classification** : Actions Internationales.

- **Objectif de gestion** : L'objectif de gestion du compartiment « AIS Venn Smart Alpha US » est la réplique de la stratégie propriétaire « VENN SMART ALPHA US INDEX » (code Bloomberg : VENNUS Index)

exprimée en Euro, et ce quelle que soit son évolution, minorée des frais de gestion. La stratégie propriétaire prend en compte le réinvestissement des dividendes.

La stratégie propriétaire VENN SMART ALPHA US INDEX repose sur un algorithme dont l'objectif est de sélectionner, de façon systématique, les actions représentant les principales convictions communes à un groupe de gérants présélectionnés.

Le compartiment a pour objectif de maintenir l'écart de suivi maximal entre l'évolution de la valeur liquidative du compartiment et celle de la stratégie propriétaire VENN SMART ALPHA US INDEX exprimée en Euro (tracking error) à un niveau inférieur à 2 % ou, s'il est plus élevé, à 15 % de la volatilité de la stratégie propriétaire VENN SMART ALPHA US INDEX exprimée en Euro.

• **Indicateur de référence :**

- Stratégie propriétaire : VENN SMART ALPHA US INDEX exprimée en Euro.
- La stratégie propriétaire VENN SMART ALPHA US INDEX est libellée en USD et calculée dividendes nets réinvestis.
- Administrateur de VENN SMART ALPHA US INDEX : Napoléon Index.
- Des informations complémentaires sur la stratégie propriétaire sont accessibles via le site Internet de l'administrateur : <https://www.napoleonindex.com/indices/details/NCVENUSN>. Le détail de la stratégie propriétaire, les données de performance ainsi que la méthode de calcul de la stratégie propriétaire sont disponibles sur cette même page. Les investisseurs peuvent obtenir un exemplaire papier des règles de la stratégie propriétaire sous une semaine en adressant une demande écrite à Napoleon Index - 59, rue Montmartre - 75002 Paris.
- Inscription de l'administrateur au registre de l'ESMA : L'administrateur Napoléon Index de la stratégie propriétaire VENN SMART ALPHA US INDEX est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

A titre de comparaison avec le compartiment AIS Venn Smart Alpha US, l'indice Standard & Poor's 500 Net Total Return Index (exprimé en euros et dividendes nets réinvestis) sera retenu en tant qu'indicateur de référence a posteriori pour l'appréciation des performances passées.

L'indice est disponible via Reuters et Bloomberg : Code Bloomberg : « SPTR500N Index », Code Reuters : « SPXNTR ».

Cet indice évolue comme la performance dividendes réinvestis des 500 premières valeurs de sociétés américaines du New-York Stock Exchange en termes de capitalisation, de liquidité, de cotation ainsi que pour leur appartenance à un secteur d'activité qui composent l'indice. Ainsi, il permet aux investisseurs de profiter de la vitalité des actions américaines.

L'indice S&P 500 est calculé et publié par S&P Dow Jones Indices LLC sur le site internet <https://us.spindices.com/>.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : <https://us.spindices.com/>.

Les informations complémentaires sur l'Indice et sa méthodologie de calcul, ainsi que les mises à jour éventuelles sont disponibles à l'adresse suivante : www.standardandpoors.com.

• **Stratégie d'investissement :**

1) Sur les stratégies utilisées :

Afin de chercher à réaliser l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement se construit sur deux dimensions :

➤ **La construction d'un portefeuille d'actifs de bilan :**

La constitution d'un portefeuille d'actifs de bilan répond en permanence aux règles d'éligibilité du PEA. Ces actifs n'auront pas d'impacts significatifs sur la performance du compartiment mais participeront, de par leurs rendements, à financer la stratégie de hors bilan. La performance de ces actifs sera échangée contre celle de la stratégie propriétaire via des swaps de performance.

➤ **Stratégie de hors-bilan :**

Les stratégies de hors bilan visent à prendre des positions longues sur un panier diversifié d'actions nord-américaines composant la stratégie propriétaire « VENN SMART ALPHA US INDEX » (code Bloomberg : VENNUS Index).

La stratégie propriétaire VENN SMART ALPHA US INDEX repose sur un algorithme développé par Venn Research² dont l'objectif est de sélectionner, de façon systématique, les actions représentant les principales convictions communes à un groupe de gérants présélectionnés. L'univers d'investissement de la stratégie propriétaire est composé de l'ensemble des sociétés cotées aux Etats-Unis.

La sélection de titres s'opère selon un rebalancement trimestriel (le 46ème jour après la fin de chaque trimestre civil) en appliquant un algorithme sur l'ensemble des titres détenus par les gérants présélectionnés.

L'univers de sélection est composé de l'ensemble de titres détenus par les gérants présélectionnés tels que publiés par la base de données "13F" de la SEC (Securities and Exchange Commission).

La sélection des actions composant le portefeuille de la stratégie propriétaire s'opère en appliquant les filtres suivants :

- a. Les titres de l'univers sont classés par poids agrégé décroissant ;
- b. Les titres doivent être listés sur une place boursière américaine (Nasdaq, Nyse Euronext) ;
- c. Seules les actions et assimilés (ADR) sont éligibles à la composition de la stratégie propriétaire ;
- d. Les singletons - qui se définissent comme des actions détenues par un seul des gérants présélectionnés- ne sont pas éligibles ;
- e. Les actions dont le poids agrégé est expliqué à plus de 2/3 par un gérant ne sont pas éligibles
- f. Si plusieurs classes d'actions sont présentes la moins liquide est exclue ;
- g. Le portefeuille de la stratégie propriétaire est composé des 30 actions à la tête de ce classement.

Les 30 titres sont équipondérés à chaque rebalancement puis la pondération évolue en fonction de la performance des actions jusqu'au rebalancement suivant.

La stratégie propriétaire VENN SMART ALPHA US INDEX est libellée en USD et calculée dividendes nets réinvestis.

L'administrateur de la stratégie propriétaire est Napoléon Index. Pour de plus amples informations sur la stratégie propriétaire, les investisseurs sont invités à se rendre sur le site Internet suivant : <https://www.napoleonindex.com/indices/details/NCVENUSN> Le détail de la stratégie propriétaire, les données de performance ainsi que la méthode de calcul sont disponibles sur cette même page. Les investisseurs peuvent obtenir un exemplaire papier des règles de la stratégie propriétaire sous une semaine en adressant une demande écrite à Napoleon Index - 59, rue Montmartre - 75002 Paris.

Pour mettre en œuvre ses stratégies hors-bilan, le compartiment pourra s'exposer via des swaps de performance.

Le compartiment ne couvre pas son risque de change et il peut y être exposé jusqu'à 100% de l'actif net du compartiment.

2) Sur les actifs de bilan :

➤ **Actions :**

Le compartiment est investi en permanence à hauteur de 75% au moins en instruments financiers éligibles au Plan d'Épargne en Actions (PEA) : actions dont les émetteurs ont leur siège social dans un Etat de l'Union Européenne et tout autre instrument émis par un émetteur d'un autre Etat conformément à la réglementation en vigueur.

Le compartiment pourra être également investi à hauteur des 25 % restant en actions ou titres non éligibles au PEA.

➤ **Titres de créance et instruments du marché monétaire :**

Afin d'atteindre son objectif de gestion ou gérer sa trésorerie, le compartiment se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 25 % de son actif net en titres de créances et instruments du marché monétaire

² Venn Research, conseiller stratégique de Napoléon Index, a développé un algorithme financier dédié à la composition de la stratégie propriétaire (cf III-1- Prestataires de la stratégie propriétaire VENN SMART ALPHA US INDEX).

➤ **Actions ou parts d'organismes de placement collectifs :**

Afin d'atteindre son objectif de gestion ou gérer sa trésorerie, le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA de droit français ou européen de toutes classifications gérés par la société de gestion et/ou par des sociétés de gestion externes, liées ou non.

3) Sur les instruments dérivés :

Pour atteindre l'objectif de gestion et dans la limite d'une fois l'actif, le compartiment pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés ;
 - Organisés ;
 - De gré à gré.

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir (soit directement, soit par l'utilisation d'indices) :
 - Actions ;
 - Taux ;
 - Change ;
 - Crédit ;
 - Autres risques (à préciser).

- Nature des interventions (l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion) :
 - Couverture ;
 - Exposition ;
 - Arbitrage ;
 - Autre nature (à préciser).

- Nature des instruments utilisés :
 - Futures/Forward ;
 - Options (dont caps et floors) ;
 - Swaps (y compris des contrats d'échange sur rendement global (TRS)) ;
 - Change à terme ;
 - Change au comptant ;
 - Dérivés de crédit ;
 - Autre nature (à préciser).

- La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture ou exposition au risque de change ;
 - Couverture ou exposition au risque de crédit ;
 - Couverture ou exposition au risque action ;
 - Couverture ou exposition au risque taux ;
 - Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques : Actions et/ou indices.

Le compartiment pourra utiliser des instruments financiers à terme dans la limite d'une fois l'actif sans rechercher de surexposition.

L'utilisation des instruments financiers à terme concourt à la réalisation de l'objectif de gestion du compartiment.

Les instruments financiers à terme permettent :

- de couvrir le portefeuille contre les risques liés aux marchés actions et/ou aux actifs du compartiment non corrélés à l'évolution de la stratégie propriétaire et /ou variations d'un ou plusieurs de leurs paramètres ou composantes ;
- de s'exposer aux marchés actions, aux marchés de taux et à la stratégie propriétaire et /ou à certains de leurs paramètres ou composantes ;
- de couvrir le portefeuille contre les risques liés aux taux ;
- l'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée d'une part dans un but de couverture sur la partie de l'actif investie en titres éligibles au PEA (jusqu'à 100 % de l'actif) et d'autre part dans un but d'exposition aux actions composant la stratégie propriétaire (dans la limite de 100 % de l'actif) ;
- reconstituer l'exposition synthétique à des actifs, à des risques : actions et indices de marché actions.

Les instruments financiers à terme pourront être utilisés afin de profiter des caractéristiques (notamment en termes de liquidité et de prix) de ces instruments par rapport aux instruments financiers dans lesquels le compartiment investit directement par exemple par un échange de la performance de produits de taux contre la stratégie propriétaire.

Par ailleurs, les instruments financiers à terme pourront également être utilisés afin de procéder à des ajustements du fait de mouvements de souscriptions et de rachats de façon à maintenir l'exposition ou la couverture conformément aux cas visés ci-dessus.

Le compartiment contractera un ou plusieurs swaps complexes (contrats d'échange sur rendement global - TRS), échangeant tout ou partie de la performance de son portefeuille contre une performance lui permettant ainsi de réaliser son objectif de gestion.

Les swaps seront contractés auprès d'établissements bancaires européens et internationaux de notation minimum BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poor's (ou de notation équivalente chez toute autre agence de notation ou jugés équivalents à ladite notation par la société de gestion) à l'issue d'un appel d'offres réalisé par les équipes de gestion. Les principaux critères de sélection sont : la solidité financière, l'expertise, l'agressivité en termes de prix, de qualité d'exécution, de service commercial et de recherche.

Les expositions liées aux *swaps* sont couvertes par des échanges de garanties financières (*collateral*), en somme d'argent en euros ou en titres permettant de réduire le risque de contreparties, conservées chez le dépositaire.

Types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations ou contrats : Les actifs concernés peuvent être de différentes sortes : instruments financiers éligibles ou non éligibles au Plan d'Epargne en Actions (PEA), et OPC de toute classification. Ces OPC peuvent être gérés, le cas échéant, par la société de gestion et/ou une société liée.

Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations ou contrats : 100 % de l'actif.

Proportion attendue d'actifs sous gestion qui feront l'objet de telles opérations ou contrats : 100 % de l'actif.

L'intégralité des revenus générés par les contrats d'échange sera reversée au compartiment. Les tiers ne sont pas des parties liées au gestionnaire.

4) Titres intégrant des dérivés :

Néant.

5) Dépôts :

Le compartiment pourra procéder à des opérations de dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit dans la limite de 10 % de l'actif net et percevoir, à ce titre, une rémunération sous réserve des conditions précisées par l'article R.214-14 du Code monétaire et financier.

Ces opérations d'optimisation de la rémunération des liquidités sont temporaires et permettent d'assurer la liquidité du compartiment pour les souscriptions et les rachats d'actions.

6) Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10 % de son actif net.

7) Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres :

Néant

8) Contrats constituant des garanties financières

Nature des garanties financières :

Dans le cadre des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, le compartiment peut recevoir à titre de garantie (appelé collatéral) des titres et des espèces.

Ces titres doivent respecter des critères définis par la société de gestion. Ils doivent être :

- liquides,
- cessibles à tout moment,
- diversifiés, dans le respect des règles d'éligibilité, d'exposition et de diversification du compartiment,
- émis par un émetteur qui n'est pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Pour les obligations, les titres seront en outre émis par des émetteurs localisés dans l'OCDE et de haute qualité dont la notation minimale pourrait aller de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's (ou de notation équivalente chez toute autre agence de notation) ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion. Les titres obligataires doivent avoir une échéance maximale de 50 ans. Les critères décrits ci-dessus pourront faire l'objet de modifications notamment en cas de circonstances de marché exceptionnelles.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Utilisation du collatéral espèces reçu :

Les espèces reçues en exécution du collatéral sont conservées sur un compte de dépôt.

Utilisation du collatéral titres reçu :

Les titres reçus en collatéral pourront être conservés, mais non vendus et ni remis en garantie.

- **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans les instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

Le compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque actions :

La baisse des marchés actions peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du compartiment. Le risque actions américaines résulte principalement de l'exposition synthétique à la stratégie propriétaire et de la détention physique d'une ou plusieurs actions, titres et valeurs assimilées.

Risque de taux :

Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée ou à une baisse des taux des marchés obligataires, qui provoque une variation, à la hausse comme à la baisse, des cours des actifs détenus en portefeuille et de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de change :

Le compartiment est susceptible d'investir dans des instruments financiers libellés en des devises autres que l'Euro ou de s'y exposer par des instruments financiers à terme. La valeur liquidative du compartiment peut baisser si les taux de change varient. Le compartiment peut être exposé au risque de change à hauteur de 100 % maximum de ses actifs.

Risque lié à l'engagement sur des instruments financiers à terme :

Le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme dans la limite d'une fois son actif. Le compartiment pourra ainsi s'exposer jusqu'à 100 % de son actif, à tout marché, actif, indice et instrument ou paramètre économique et/ou financier, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du compartiment plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le compartiment est investi.

Risque de crédit :

En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs d'obligations privées ou publiques (par exemple la baisse de leur notation), la valeur des titres de créance dans lesquels est investi le compartiment peut baisser.

Le compartiment est principalement investi en actions, le risque de crédit est donc peu significatif.

Toutefois, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'estimation de la qualité du crédit des sociétés peut avoir un impact indirect sur leur cours de bourse.

Risque de contrepartie :

Le compartiment peut être amené à supporter des risques liés au risque de contrepartie. Le risque de contrepartie mesure les pertes potentielles encourues par un compartiment au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie dans le cadre, entre autres, de l'utilisation d'instruments financiers de gré à gré et de techniques de gestion efficace de portefeuille. En cas de défaillance d'une contrepartie ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles, la valeur liquidative du compartiment pourra baisser dans la mesure où les garanties financières (appels de marge en espèces en euros conservés sur un compte de dépôt) pourraient ne pas intégralement compenser la perte.

Risque d'utilisation de produits complexes :

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres du portefeuille.

Risque de liquidité lié aux contrats d'échanges sur rendement global (TRS) :

Le compartiment peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels il investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie des contrats d'échanges sur rendement global.

Risque de modèle :

La stratégie propriétaire repose sur un modèle visant à surperformer l'indice Standard & Poor's 500 Net Total Return Index (l'indicateur de référence a posteriori) et dont l'approche est principalement quantitative. Il existe un risque que le modèle ne soit pas efficient et ne permette pas d'atteindre cet objectif.

Risque juridique :

Il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré (et notamment de contrats d'échange sur rendement global) ou du risque de modification pénalisante et non anticipée de la réglementation applicable.

• **Principales conséquences juridiques de l'engagement contractuel pris à des fins d'investissement**

Le compartiment est soumis au droit français. En fonction de la situation particulière de l'investisseur, tout litige sera porté devant les juridictions compétentes.

• **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

➤ **Souscripteurs concernés :**

- Tous souscripteurs et plus particulièrement les personnes physiques (Action P)
- Tous souscripteurs et plus particulièrement, institutionnels et assimilés (Action I)

Le compartiment pourra aussi servir de support à des contrats d'assurance vie libellés en unité de compte. Il est destiné à un investisseur qui cherche à investir principalement sur les marchés actions, via des OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger.

Le souscripteur est informé que la société VENN CAPITAL a signé avec la société Federal Finance Gestion un contrat de Tierce Partie Marketeur lui permettant de promouvoir le compartiment et d'aider à la commercialisation.

➤ **Profil de l'investisseur type :** Ce compartiment s'adresse à une clientèle qui souhaite diversifier son patrimoine en recherchant une plus-value à moyen terme ou à long terme, tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du compartiment est soumise aux fluctuations des marchés actions internationales et qu'elle peut varier fortement. La société de gestion ne garantit pas aux souscripteurs qu'ils ne subiront pas de pertes suite à leurs investissements dans le compartiment.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre richesse et/ou patrimoine personnel, de vos besoins d'argent actuels et à horizon de la durée recommandée mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment. Tout porteur est donc invité à étudier sa situation avec son conseiller habituel.

Les actions du compartiment sont ouvertes à tout souscripteur, à l'exception des investisseurs ayant la qualité de "US Person" telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230.903).

Le compartiment n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession d'actions aux Etats-Unis d'Amérique ou à une "U.S Person" peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion du compartiment. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons".

La société de gestion du compartiment a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention d'actions par une « U.S. Person » et ainsi opérer le rachat forcé des actions détenues, ou (ii) au transfert d'actions à une « U.S. Person ». Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion du compartiment, faire subir un dommage au compartiment qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

L'offre d'actions n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout porteur doit informer immédiatement la société de gestion ou le compartiment dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ».

Tout porteur devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La société de gestion se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute action détenue directement ou indirectement, par une « U.S. Person », ou si la détention d'actions par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts de l'OPCVM.

La définition des « U.S.Person(s) » telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230.903) est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.htm>.

La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans.

• **Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables:**

- Affectation du résultat net : Capitalisation pour toutes les actions
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation pour toutes les actions

La comptabilisation des sommes distribuables est effectuée selon la méthode des coupons encaissés.

• **Caractéristiques des actions :**

Libellé de la devise : euro.

Actions décimalisées en millièmes.

Actions	Code ISIN	Montant minimum de souscription initiale	Valeur liquidative d'origine	Fractionnement
P	FR0013432739	100 euros	100 euros	Oui en millièmes
I	FR0013432747	100 000 euros	100 euros	Oui en millièmes

• **Modalités de souscription et de rachat :**

- **Dates et heures de réception des ordres :**

Les souscriptions et les rachats sont centralisés jusqu'à 12h30 par l'établissement en charge de la centralisation. Les demandes de souscriptions et rachats parvenant à l'établissement en charge de la centralisation avant 12h30 sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour de la session de collecte. La valeur liquidative est publiée le lendemain avec règlement à J+2 ouvrés.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle indiquée ci-dessus. Les ordres transmis aux commercialisateurs doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank.

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

J ouvré	J ouvré	J ouvré : jour d'établissement de la VL	J+ 1 ouvré	J+ 2 ouvrés	J+ 2 ouvrés
Centralisation avant 12h30 des ordres de souscription	Centralisation avant 12h30 des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

- **Centralisateur :** Caceis Bank 1-3, Place Valhubert - 75013 PARIS, établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution le 1^{er} avril 2005.

- **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :** Quotidienne. La valeur liquidative ne sera pas établie ou publiée ni les jours de fermeture des Bourses de Paris ou de New York, ni les jours fériés légaux français.
Les valeurs liquidatives sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site internet de la société de gestion.

• **Fréquence de distribution :**

Actions P et I : néant.

• **Frais et commissions :**

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au compartiment servent à compenser les frais

supportés par le compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent aux réseaux commercialisateurs.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats d'actions P	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise au compartiment	Valeur liquidative * nombre d'actions	3% maximum
Commission de souscription acquise au compartiment	Valeur liquidative * nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise au compartiment	Valeur liquidative * nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise au compartiment	Valeur liquidative * nombre d'actions	Néant

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats d'actions I	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise au compartiment	Valeur liquidative * nombre d'actions	3% maximum
Commission de souscription acquise au compartiment	Valeur liquidative * nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise au compartiment	Valeur liquidative * nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise au compartiment	Valeur liquidative * nombre d'actions	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transaction.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au compartiment ;
- Tous les revenus résultant de techniques de gestion efficace de portefeuille, nets des coûts opérationnels directs et indirects doivent être restitués au compartiment.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au compartiment, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés au compartiment – Action P	Assiette	Taux barème
Frais de gestion	Actif net	1,80 % TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion (*)		
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)	Actif net	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : - dépositaire - société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Frais facturés au compartiment – Action I	Assiette	Taux barème
Frais de gestion	Actif net	1 % TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion (*)		
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)	Actif net	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : - dépositaire - société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

Commission de surperformance	Actif net	Néant
------------------------------	-----------	-------

(*) Les frais de gestion financière et administratifs externes à la société de gestion sont détaillés dans la position AMF DOC-2011-05

Procédure de choix des intermédiaires :

Le référencement d'un nouvel intermédiaire et la mise en place d'une autorisation par type de marché ou d'opération font l'objet d'un examen préalable approfondi de la qualité de l'intermédiaire.

La politique de sélection des intermédiaires est disponible sur le site internet de la société de gestion.

IV – INFORMATIONS D’ORDRE COMMERCIAL

L'ensemble de la documentation commerciale et réglementaire est disponible sur notre site internet : <http://www.federal-finance-gestion.fr/>.

La société de gestion met également à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sur son site Internet <http://www.federal-finance-gestion.fr/> et dans le rapport annuel de l'OPCVM.

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FEDERAL FINANCE GESTION - 1 Allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON

Pour toutes questions relatives au compartiment, vous pouvez contacter la société de gestion :

par téléphone au n°09 69 32 88 32

Les demandes de souscriptions et rachats sont à adresser auprès de nos réseaux distributeurs.

FEDERAL FINANCE GESTION est susceptible de communiquer des éléments portant sur la composition de l'actif des OPC dont elle assure la gestion, dans le seul but de permettre aux investisseurs professionnels relevant du contrôle de l'ACPR, de l'AMF et/ou des autorités européennes équivalentes, de se conformer à leurs obligations telles qu'issues notamment de la Directive 2009/138/CE (Solvency II) en matière de transparence. Elle veille à ce que ces investisseurs aient mis en place les procédures nécessaires pour respecter ces dispositions, et particulièrement celles relatives à la gestion des informations sensibles et à l'interdiction de toute pratique de « market timing » ou de « late trading ». Les informations sont communiquées dans un délai supérieur à 48 heures après publication de la valeur liquidative.

V - REGLES D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM respecte les règles d'investissement telles que prévues par les dispositions législatives et réglementaires du Code monétaire et financier applicables aux OPCVM.

VI - RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

VII - REGLES D'EVALUATION DE L'ACTIF

La devise de comptabilité du portefeuille est l'euro.

I) – Description des méthodes de valorisation des instruments financiers :

Conformément à la réglementation, Federal Finance Gestion précise les méthodes d'évaluation de chaque nature d'instruments financiers et les modalités pratiques de valorisation.

- ◆ Les instruments de type « actions et assimilées » négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évalués sur la base du dernier cours de clôture connu de leur marché principal.

Sources: Thomson Reuters/Six-Telekurs/Bloomberg.

Les actions non cotées, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur. La société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste.

- ◆ Les obligations et valeurs assimilées sont valorisées en mark-to-market, sur la base d'un prix de milieu de marché pour les fonds et au Bid pour les mandats. Les prix sont issus soit de Bloomberg à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct. La société de gestion définit plusieurs sources de cours avec un degré de priorité afin de réduire les cas d'absence de cours remontés par le valorisateur, la source prioritaire étant le prix Bloomberg BGN. La liste des contributeurs retenus par ordre de priorité : BGN/CBBT

- ◆ Les obligations non cotées, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur. La société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de

dépréciation manifeste. Cette évaluation s'appuie sur des données de marché observables, sur des contributions de contreparties voire sur des données à dire d'expert pour les placements privés sans aucune liquidité.

◆ Les Titres de Créances Négociables

- Les TCN souverains et les BTAN sont valorisées en Mark-to-Market, sur la base d'un prix de milieu de marché, issu de Bloomberg. La liste des contributeurs retenus: BGN/CBBT.
- Pour les fonds monétaires valorisés en j, les titres sont valorisés sur la base d'un prix milieu de marché retenu à 12h30. La liste des contributeurs retenus par priorité est : CBBT/BGN.
- Les autres titres de créances négociables (NECP, ECP, bons des institutions financières, BMTN, NMTN...) sont évalués à partir de courbes de taux ajustées de marges représentatives des risques émetteurs (spread) à date de valorisation.

Celles-ci sont déterminées à partir de données observables disponibles sur les plates-formes d'échanges électroniques (ECPX Bloomberg) ou via des courtiers.

- Pour les TCN à taux fixe non cotés : le taux de rendement est déterminé par application d'une courbe de taux corrigé d'une marge représentative du risque émetteur pour la maturité du titre. Les courbes de taux utilisées sont des courbes indexées sur des taux du marché monétaires comme l'Eonia ou l'Euribor 3 mois et dépendent des caractéristiques du titre.
- Pour les TCN à taux variables ou révisables non cotés, la valorisation se fait par application d'un spread représentatif du risque de l'émetteur pour la maturité concernée. Le spread se calcule par rapport au taux d'indexation du titre, en général EONIA ou EURIBOR 3 mois. Les spreads sont mis à jour quotidiennement à partir des informations en provenance des émetteurs ou des intermédiaires de marché (par exemple via ECPX).

◆ Les parts ou actions d'OPC

Les OPC inscrits à l'actif du fonds sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de sa valeur liquidative.

◆ Les Trackers (ETF, ETC,...)

Les trackers sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, au cours de clôture de la place principale. Source : Bloomberg/CACEIS.

◆ Les instruments financiers à terme listés

Les opérations à terme fermes et conditionnelles listés sont valorisées au cours de compensation de la veille du jour de valorisation ou à défaut sur la base du dernier cours connu. Source : Bloomberg/CACEIS.

◆ Les instruments financiers à terme négociés de gré à gré :

- Le change à terme est valorisé au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport, calculé en fonction de l'échéance du contrat.
- Autres instruments financiers à terme négociés de gré à gré : sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

◆ Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire ajustés des intérêts courus. Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas pu être constaté ou lorsqu'un cours est estimé comme étant non représentatif de la valeur de marché sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du

OPCVM relevant de la Directive européenne 2009/65/CE

conseil d'administration de la SICAV ; les prix sont alors déterminés par le conseil d'administration de la SICAV en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres ou le cours ASSFI Six-Telekurs (place 249).

♦ Valorisation des garanties financières :

Les garanties sont évaluées au prix du marché (*mark-to-market*). Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

II) - Mode d'enregistrement des frais de transactions

Les entrées de portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition « frais exclus » et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

Ces frais s'entendent :

- des frais de gestion financière,
- des frais d'administration comptable,
- des frais de conservation,
- et des frais de distribution.

III) - Présentation comptable du hors bilan

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale.

VIII - REMUNERATION

Federal Finance Gestion, filiale du Crédit Mutuel Arkéa, applique la politique de rémunération du Groupe Crédit Mutuel Arkéa laquelle politique vise à faire de la rémunération un levier efficace d'attraction, de fidélisation et de motivation des collaborateurs, contribuant à la performance sur le long terme du Groupe, tout en s'assurant de la conformité aux réglementations en vigueur dans le secteur financier et à la convergence des intérêts du personnel identifié avec ceux des organismes de placement collectif gérés. Par personnel identifié, on entend toute personne dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque des organismes de placement collectif gérés.

Par ailleurs conformément à la réglementation, Federal Finance Gestion, société de gestion du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, applique les décisions et recommandations du Comité des rémunérations du Groupe qui a, notamment, pour mission de s'assurer de la cohérence générale de la politique de rémunération et de procéder à l'examen annuel de la politique de rémunération du personnel identifié.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr et peut être communiquée sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

Version mise à jour au 27 février 2020